

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE
L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE**

**PROGRAMME D'ALPHABETISATION ET D'APPRENTISSAGE
DES METIERS POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE(PALAM)**



PROJET DE STRATEGIE

**STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DE LA
COMPOSANTE MICROFINANCE DU PALAM**

FINANCEMENT: BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

Septembre 2016

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Contexte du secteur financier et de la composante microfinance	4
2.1.	Objectif global du PALAM.....	4
2.2.	Objectifs de la Composante microfinance.....	4
2.3.	Résultats attendus.....	5
III.	Orientations et Stratégie de la composante 4	5
3.1.	Principes	6
3.2.	Activités prioritaires pour l'atteinte des résultats	6
3.3.	Stratégie de mise en œuvre	7
IV-	Arrangements et dispositifs institutionnels de mise en œuvre	7
4.1.	L'Etat du Niger et le comité de pilotage.....	7
4.2.	Le Bailleur de fonds : Banque Islamique de Développement (BID).....	8
4.3.	L'Unité de Gestion de Projet (UGP)	9
4.4.	Le Comité Technique d'exécution	9
4.5.	La Direction de la Monnaie du Crédit et de l'Epargne (DMCE) (Ministère des Finances)	11
4.6.	L'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM).....	11
4.7.	L'Association Professionnelle des SFD (AP/SFD)	11
4.8.	Les Prestataires d'expertise technique	12
4.9.	Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).....	12
4.10.	Les Opérateurs techniques	13
4.11.	Les bénéficiaires.....	13
4.12.	La plateforme Régionale de suivi (PRS).....	13
4.13.	Les comités de gestion villageois (CGV).....	13
	Graphique 1 : Organisation et charte : Mobilisation de la ligne de micro crédit financée par la BID et termes et conditions des financements	15
	Graphique 2: Schéma institutionnel : Organisation et fonctionnement de la composante 4	16
	Plan d'action : Réalisations des produits et des résultats selon un calendrier	17

I. Introduction

Le Niger a été choisi comme l'un des pays bénéficiaires du programme PALAM. Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres, ce programme vise à répondre simultanément à deux principales insuffisances rencontrées par les familles pauvres illettrées : l'insuffisance dans la connaissance et le manque d'accès aux services financiers. Par le passé, le pays a adopté plusieurs stratégies : la Stratégie de Développement Rural (SDR), les deux générations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP1) et Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), la Politique Nationale du Genre (PNG) et la Stratégie Nationale de Micro finance (SNMF). Avec l'avènement de la 7^{ème} République, il a été aussi adopté d'autres documents stratégiques tels que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) dont les effets positifs pourraient être facilités par une meilleure inclusion financière. Par ailleurs, du côté du Système des Nations Unies, il faut souligner des documents comme le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF Niger 2014 – 2018), le Programme de Coopération Niger-PNUD (CPD Niger 2014-2018) et le Cadre d'Accélération des OMD (MAF) qui sont des réceptacles pour l'éclosion d'une stratégie d'accès aux services financiers des populations vulnérables. La création d'une agence de régulation du secteur de la microfinance et la nouvelle loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD), adoptée en janvier 2010, comportent des exigences tendant à professionnaliser davantage les SFD, à travers le renforcement du cadre de surveillance et les conditions de développement des activités de l'association professionnelle des SFD (obligation d'adhésion de tous les SFD en activité).

Quant au PALAM, il complète les cours d'alphabétisation à l'accès aux programmes de micro-finance pour les adultes dans les familles qui en participent. En effet, cette stratégie doit permettre le bon fonctionnement de la composante microfinance. Pour cela, les recrutements d'experts en finance islamique et en suivi-évaluation pour soutenir le mécanisme a eu lieu. D'autres activités sont prévues et cette stratégie définit, précise et attribue à chaque partie ses prérogatives pour l'opérationnalisation de la composante:

- ◆ La sélection des SFD et des opérateurs techniques
- ◆ Le renforcement des capacités en Finance Islamique
- ◆ Le diagnostic global et la dotation des SFD (manuels, assistance,...)
- ◆ L'encadrement technique des jeunes et des femmes par les opérateurs techniques
- ◆ La formation en gestion des bénéficiaires
- ◆ Le financement des microprojets
- ◆ Le suivi-évaluation des micros projets
- ◆ *(ajouter s'il y a d'autres activités omises)*

Mais pour bien mener ses activités, il faut une meilleure coordination qui prend en compte tous les détails du programme. Ainsi, comme prévue, la cible de 50% des bénéficiaires aura accès à la micro finance islamique.

II. Contexte du secteur financier et de la composante microfinance

Les services financiers destinés aux populations exclues connaissent ces dernières années une évolution rapide et des changements positifs majeurs dus notamment à la prise de conscience de l'importance d'une meilleure connaissance de la demande et de son organisation. A côté des modes de financement traditionnels fournis par les SFD, une nouvelle gamme de produits est offerte à travers le modèle de la finance islamique basé sur la charia. Les SFD, ayant reçu la ligne de crédit de la Banque Islamique de Développement (BID), vont ouvrir des guichets islamiques pour des activités microfinancières islamiques. La présente stratégie est conçue pour la mise en œuvre de la composante microfinance du PALAM à travers une approche de collaboration entre les acteurs impliqués dans l'offre des services financiers.

Le Niger dispose d'un secteur financier inclusif, adapté et durable, animé par une diversité de prestataires de services financiers techniquement capables de fournir de manière efficace l'accès à une gamme variée de produits financiers islamiques à toutes les catégories de la population, particulièrement les plus exclues selon leurs besoins, dans un environnement dynamique. La mission du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto développement. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté. C'est pour cette raison que l'Etat du Niger signe un accord de gestion du fonds de micro crédit avec les SFD qui seront entièrement responsables de l'examen en deuxième étape et de l'approbation des projets des bénéficiaires selon des critères prédéfinis. Les SFD suivront la gestion des sous-projets et les recouvrements à temps des remboursements. La ligne de microfinance va consister à créer un fonds de roulement qui sera géré par les SFD sélectionnés qui agiront en tant que prestataires de services financiers. Dans cette mission, les SFD sont assistés par des opérateurs techniques c'est-à-dire des Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales ou des sociétés de gestion de projet qui ont pour missions de sensibiliser la population cible et de les aider à identifier, préparer et formuler leurs projets en lien avec leur formation préalable reçu à travers le programme PALAM. Le transfert de fonds se fera selon un certain nombre de termes et conditions avec les SFD sélectionnés qui seront responsables du remboursement des prêts et bénéficieront en retour d'une rémunération à négocier avec l'agence d'exécution qui sera incluse dans le montant de la majoration à la charge des bénéficiaires.

2.1. Objectif global du PALAM

L'objectif principal du PALAM est de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto développement.

2.2. Objectifs de la Composante microfinance

L'objectif principal de la composante 4 microfinance du PALAM est de permettre aux jeunes/adultes de la composante 2 bénéficiant de la formation qualifiante et aux femmes travailleuses de la composante 3 ayant subi l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle, d'accéder à un dispositif de micro finance adapté basé sur le mode de financement islamique leur permettant de

promouvoir leurs microprojets. A cet effet, au moins 50% des jeunes, adultes et femmes en activité formés ont accès à la micro finance islamique. De manière détaillée :

- ◆ 50% au moins des 4000 jeunes /adultes formés, soit 2 000 jeunes devront bénéficier du programme de micro finance suivant l'orientation professionnelle choisie;
- ◆ 50% au moins des 2 000 femmes travailleuses formées soit 2 000 femmes qui auraient des projets pertinents éligibles, bénéficieront du mécanisme de financement.
- ◆ *(ajouter s'il y a d'autres résultats omis)*

La composante fournira une assistance pour le renforcement des capacités auxSFDet aux autres partenaires sous forme de la formation et de la logistique / équipement selon les besoins identifiés et les possibilités de formation.

2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus du PALAM sont les suivants :

- ◆ 3000 enfants de 9-15 ans déscolarisés précoces ou non scolarisés fréquentent une école de seconde chance d'ici 2018 ;
- ◆ Les compétences techniques et professionnelles de 4000 jeunes et adultes sont renforcées ;
- ◆ 4000 femmes travailleuses analphabètes âgées de 24 à 49 ans ont améliorées leurs compétences techniques et leurs revenus ;
- ◆ Au moins 50% des jeunes, adultes et femmes en activité formés ont accès à la micro finance islamique.

III. Orientations et Stratégie de la composante 4

Le programme est articulé autour du tryptique « **Alphabétisation fonctionnelle- Formation Technique et Professionnelle – Microfinance Islamique** » à l'effet d'atteindre l'objectif du Projet. Cette approche novatrice intègre la fonctionnalité économique et sociale de l'alphabétisation à la formation technique et permet de toucher :

- ◆ les jeunes en difficultés, ce qui contribue significativement au retrait et à la réinsertion des enfants de la rue dans les zones d'intervention et à favoriser leur intégration socioprofessionnelle ;
- ◆ et les femmes travailleuses en leur permettant de renforcer leurs compétences et d'améliorer leur situation économique.

La microfinance islamique, levier important du dispositif, répondait mieux aux besoins de financement des groupes vulnérables, notamment dans le monde rural. A travers la mise en œuvre du PALAM, le Niger entend engager un changement social à tous les niveaux et favoriser l'émergence d'une masse critique d'acteurs et surtout d'actrices locaux autonomes par le biais de la création de micro-entreprises rurales viables, éthiques, responsables et solidaires, contribuant significativement au développement économique du pays.

3.1. Principes

La stratégie de mise en œuvre de la composante 4 est sous tendue par des principes directeurs. Le dispositif de financement des micros projets s'appuiera sur les SFD partenaires qui offrent le financement et les Opérateurs techniques qui offrent la formation et l'encadrement. Les SFD doivent financer uniquement des sous-projets compatibles avec les principes de la charia et en privilégiant le financement des groupes de bénéficiaires. Deux types de financement sont possibles: le micro financement de groupes qui est privilégié afin d'encourager la synergie des compétences et le micro financement individuel.

En définitif, les principes qui guident à l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie se résument sur :

- ◆ La stratégie du « faire faire » : les SFD mettent en œuvre les activités de micro crédits islamiques (études et approbations des dossiers, mises en place des crédits, suivis et recouvrements) et les opérateurs exécutent les activités qui sont de leurs compétences (encadrement technique des bénéficiaires) pour une meilleure utilisation des fonds BID afin d'aider les jeunes en difficultés et les femmes travailleuses ;
- ◆ Une approche basée sur la demande : les services offerts sont à la demande des populations ;
- ◆ Une approche intégrée des apprentissages (technique, alpha et post alpha) : créer un environnement lettré au niveau des ateliers, la création et le maintien d'un environnement politique, économique, légal et réglementaire favorisant le développement de la microfinance islamique;
- ◆ une prise en compte de produits et services financiers islamiques spécifiques aux femmes travailleuses, aux jeunes bénéficiant de la formation au niveau des composantes 2 et 3.
- ◆ la capitalisation et la mutualisation des expériences : qui permettent au Projet de faire des recommandations et de retenir les meilleures expériences en la matière.

3.2. Activités prioritaires pour l'atteinte des résultats

Pour atteindre les résultats de la composante microfinance, les activités décrites ci-dessous doivent se dérouler conformément au calendrier proposé dans le plan d'action (plus bas) et à la dynamique de coordination institutionnelle proposée. Il s'agit de :

- ◆ La signature de conventions avec des partenaires stratégiques : SFD, Opérateurs techniques, *(ajouter s'il y a d'autres)*
- ◆ Le recrutement d'un expert international en finance islamique et d'un expert en suivi - évaluation;
- ◆ L'élaboration de cette stratégie et d'un manuel des procédures spécifiques aux financements islamiques ;
- ◆ La mise en place d'un vaste programme de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre avec l'appui d'un expert international ;
- ◆ La sélection de SFD partenaires avec l'appui de l'ARSM, de la DMCE et la signature des conventions cadre avec eux ;
- ◆ L'assistance technique aux SFD et opérateurs techniques sur les modalités du financement islamique ;
- ◆ L'étude diagnostique des Systèmes d'Information et de Gestion (SIG) des SFD partenaires en vue de l'intégration du produit *ou des produits islamiques à définir;*

- ◆ Des campagnes d'informations et de sensibilisation de tous les acteurs concernés en Finance Islamique avec comme supports des dépliants traduits en langues nationales (*les outils*);
- ◆ L'organisation de(XXX)micro-entreprises de jeunes et de femmes sous forme de GIE ;
- ◆ La formulation desmicroprojets, les demandes de financement auprès des SFD ;
- ◆ Les opérations de crédit, l'approbation desdossiers de financement et le financement des microprojets de jeunes et de femmes ;
- ◆ Le suivi–évaluation des financements.

3.3. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de la composante se fonde, comme cela se dégage des résultats attendus, sur quatre piliers afin d'assurer un développement des potentiels à long terme :

- i. La mise en place du système d'appui et de coordination à travers les recrutements et les partenariats ;
- ii. Le renforcement des capacités des acteurs, des opérateurs, des promoteurs et le renforcement des capacités techniques des SFD partenaires aux modes de financement islamique ;
- iii. L'intégration des stratégies d'éradication de la pauvreté en milieu rural par le biais de la formation, de montage des microprojets, de leur financement par les SFD et de l'encadrement des promoteurs par les Opérateurs à travers une dynamique communautaire ;
- iv. La mise en place des procédures efficaces pour rendre compte ou assurer le suivi des activités, afin de mesurer les résultats, effectuer des adaptations et maintenir l'orientation générale.

IV- Arrangements et dispositifs institutionnels de mise en œuvre

La mise en place de la composante microfinance du PALAM impliquera plusieurs directions et services techniques à l'effet d'assurer une complémentarité et une synergie d'actions pour une cohérence optimale au programme. Il a été prévu trois (3) niveaux de gestion et de pilotage du projet que sont le niveau institutionnel, le niveau technique et de gestion et le niveau opérationnel. Selon les niveaux, plusieurs instances interviennent. Cette partie présente de façon succincte le rôle de chaque instance dans l'opérationnalisation de la ligne de crédit BID.

❖ Au niveau institutionnel ou macro

4.1. L'Etat du Niger (à travers le COPIL)

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un prêt le 30 juin 2011 de la Banque Islamique de Développement (BID) pour financer les coûts du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte Contre la Pauvreté (PALAM). Dans la formulation du Projet, un volet microfinance est mis en place et doit soutenir à travers les SFD toutes les initiatives concourant à l'atteinte des objectifs relatifs à la lutte contre la pauvreté. L'Etat intervient à travers :

Le Comité de Pilotage du PALAM (COPIL)

C'est un organe consultatif, d'orientation stratégique, d'impulsion, de supervision et de validation des activités menées dans le cadre du programme.

Le COPIL est l'organe chargé du suivi de l'exécution du Plan d'actions. Il a pour mission de veiller à ce que les activités réalisées s'inscrivent en droite ligne avec les orientations de la Stratégie du PALAM en conformité aux dispositions des accords de financement du Projet. Le Comité de pilotage doit :

- ◆ veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du projet ;

- ◆ approuver les plans d'activités et les budgets annuels du projet ;
- ◆ suivre la mise en œuvre du projet conformément au document du projet (rapport d'évaluation, plans d'activités, etc.) et aux indicateurs de performances et le cas échéant de proposer des mesures correctives nécessaires à sa bonne exécution,
- ◆ superviser le suivi/évaluation du projet

Le Comité de Pilotage du PALAM est présidé par le Secrétaire Général du MEP/A/PLN/EC. Il est composé des membres suivants :

- ◆ Deux représentants du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique ;
- ◆ Un représentant du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques ;
- ◆ Un représentant du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (Direction de la Promotion de la Femme et du Genre) ;
- ◆ Un représentant du Ministère du Plan (Direction des Financements et des Investissements) ;
- ◆ Un représentant du Ministère des Finances (Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne (DMCE) ;
- ◆ Un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Entrepreneuriat jeunesse) ;
- ◆ Le Coordonnateur du PALAM.

Le Comité de Pilotage se réunit tous les trimestres. Le COPIL est consulté pour toute activité de la composante afin qu'il donne son approbation. La composition du Comité de Pilotage du PALAM est fixée par arrêté N°0030/71/MEP/A/PLN/EC/SG/DGAENF/DL du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique en date du 20 mars 2014.

4.2. Le Bailleur de fonds : Banque Islamique de Développement (BID)

Pour la BID, la pauvreté est un mal qui devrait, en tant que devoir moral, être combattu par toutes les parties prenantes. C'est, en effet, aussi important que de protéger la vie et la dignité humaines. Le Document de stratégie globale du groupe BID sur la réduction de la pauvreté souligne que la lutte contre la pauvreté, requiert à la fois les approches multisectorielles et thématiques qui tiendraient compte des différentes causes de la pauvreté. Deux programmes thématiques ont été soulignés dans la stratégie de mise en œuvre, le Programme d'Alphabétisation pour l'Apprentissage de Métiers (PALAM) et le Programme d'Appui à la Microfinance (PAF).

C'est dans ce cadre que la BID a accordé à l'Etat du Niger un prêt, qui lui-même entend rétrocéder une partie aux SFD partenaires dans le but de faire du crédit islamique.

C'est ainsi que la BID :

- ◆ A accorder le prêt à l'Etat du Niger qui rétrocède une partie sous forme de ligne de crédit aux SFD partenaires dans le but de faire du crédit islamique ;
- ◆ Suit l'exécution du Projet à travers les missions des revues opérationnelles ;
- ◆ fournit des appuis techniques et financiers aux institutions de microfinance bénéficiaires;
- ◆ fournit des rémunérations financières aux ONG et société de gestion d'encadrement ;
- ◆ participe aux évaluations à mi-parcours et à l'évaluation finale ;
- ◆ appui pour le développement de la microfinance islamique;
- ◆ émet son avis de non objection sur les contrats et les propositions soumises ;
- ◆ paie les frais directs aux prestataires externes recrutés.

La BID a un regard attentif sur l'opérationnalisation de la ligne de crédit qui se fait selon les conditions fixés par la Banque dans le Document du Projet.

❖ Au niveau technique et de gestion ou méso

Le niveau technique et de gestion comprend l'Unité de gestion du projet (UGP) et le comité technique d'exécution composé par les centres de responsabilité et les autres directions techniques et services nationaux.

4.3. L'Unité de Gestion de Projet (UGP)

L'exécution du programme est confiée à une Unité de Gestion du Programme (UGP) dirigée par un Coordonnateur et placé sous la supervision et l'orientation du comité de pilotage. L'UGP bénéficie d'une autonomie administrative et financière. L'administration, le suivi et la gestion financière du programme relèvent de cette unité. La mission de l'UGP est d'assurer la coordination et la gestion globale du programme, la mise en œuvre et le suivi des actions des différentes composantes du PALAM. L'opérationnalisation de la composante microfinance du PALAM est assurée par l'UGP à travers l'expert en Micro finance du projet sous la supervision du coordonnateur. Elle a pour tâches de :

- ◆ préciser les modalités de mise en œuvre de la composante.
- ◆ élaborer les programmes de travail, d'appuis et les différents budgets avec l'étroite collaboration des SFD et ONG ;
- ◆ coordonner la mise en œuvre de la composante et le travail des partenaires exécutant les activités sur le terrain (les SFD et les ONG).
- ◆ préparer les termes de référence, cahier de charges, dossiers d'appel d'offres, dossiers de projet et dossiers de consultations restreintes,
- ◆ participer aux dépouillements des appels d'offres et à la sélection des prestataires.
- ◆ préparer puis signer les contrats avec les diverses organisations partenaires sélectionnées.
- ◆ superviser l'exécution physique et financière des contrats, et régler les prestataires.
- ◆ apporter les appuis et conseils nécessaires aux partenaires chargés d'exécuter les activités pour faciliter leur travail et améliorer leur performance,
- ◆ assurer le suivi de la gestion du fonds de crédit,
- ◆ préparer les Demandes de Retrait de Fonds (DRF),
- ◆ effectuer le suivi -évaluation interne des activités de la composante,
- ◆ rédiger les rapports périodiques et annuels d'avancement de la composante : états d'exécution physique et financiers et de suivi -évaluation,
- ◆ initier et participer à l'information et à la sensibilisation des bénéficiaires sur les objectifs, la stratégie d'intervention et les modalités de participation au Projet,
- ◆ assurer le suivi et le contrôle de la réalisation des activités exécutées par les opérateurs partenaires,
- ◆ établir et maintenir d'étroites relations avec les structures administratives, les collectivités territoriales, les organisations privées et les autres acteurs de développement du monde rural impliqués aux niveaux départemental et local.

4.4. Le Comité Technique d'exécution

Les centres de responsabilité et les autres directions et services nationaux impliqués de par leurs missions dans la mise en œuvre du Programme forment le comité technique d'exécution.

Les centres de responsabilité sont chargés, chacun selon son domaine, d'accompagner techniquement les composantes du programme.

Il s'agit de :

- ✓ La Direction de l'Education Non Formelle (DENF) qui a la responsabilité de la composante 1 pour les écoles de seconde chance ;
- ✓ La Direction des Programmes d'Alphabétisation et de la Formation des Adultes (DPAFA) qui a la responsabilité des composantes 2 et 3 ;
- ✓ La Direction de la Formation Professionnelle, sous la coordination de la DENF (pour la composante 1) et de la DPAFA (pour les composantes 2 et 3) a la responsabilité de la mise en œuvre du volet Formation Professionnelle.
- ✓ L'Unité de Gestion du Programme(UGP) a la responsabilité des composantes 4 et 5 Micro finance et gestion.

Le Comité technique entre autres de ses missions, se charge du suivi des SFD assure la supervision et la cohérence des activités du fonds de crédit. Il veille au respect par les SFD gestionnaires à la bonne application des dispositions de mise en œuvre et de suivi du fonds de crédit, notamment les grandes orientations opérationnelles, le suivi/évaluation du projet et les dispositifs de pérennisation.

Ses principales fonctions par rapport à la composante 4 du projet sont :

- ◆ le suivi et la vérification du respect par les SFD des termes des conventions signées;
- ◆ Suspendre au besoin, après non objection de la BID et avis de l'ARSM, la convention de financement de toute SFD qui ne serait plus en conformité par rapport aux critères élaborés pour sa sélection.
- ◆ de veiller à l'application des critères d'éligibilités des SFD, notamment aux dispositions suivantes :
 - Agrément en cours de validité d'exercice de l'activité de microfinance ;
 - Régularité des engagements vis à vis des autres partenaires financiers ;
 - Existence d'organes de gestion opérationnels et traduisant une réelle gouvernance au sein de la structure ;
 - La preuve de l'existence d'une activité d'intermédiation au cours de l'année précédente,
 - Un nombre significatif de membres ou d'adhérents en fonction de la zone d'intervention (urbaine ou rural),
 - Un ciblage des populations pauvres et vulnérables notamment les femmes et les jeunes,
 - Une réelle capacité de mobilisation de l'épargne.

Le Comité Technique d'Exécution du PALAM est présidé par la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle. Il est composé des membres suivants :

- ◆ La Directrice des Programmes d'Alphabétisation et de la Formation des Adultes ;
- ◆ Le Directeur de l'Education non Formelle ;
- ◆ La Directrice du Suivi-évaluation ;
- ◆ Le Directeur des Enseignements Professionnels et Techniques ;
- ◆ Le Directeur de la formation continue et des Apprentissages ;
- ◆ La Directrice de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- ◆ Le Directeur des Financements et des Investissements ;
- ◆ Le Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne (DMCE) ;
- ◆ Le Directeur de l'Entrepreneuriat jeunesse ;
- ◆ L'Unité de Gestion du Projet.

Les réunions du Comité Technique d'Exécution sont institutionnelles. Le Comité se réunit de façon régulière tous les mois. Cependant, il peut tenir des réunions extraordinaires sur la demande conjointe du Président ou des 2/3 de ses membres.

4.5. La Direction de la Monnaie du Crédit et de l'Épargne (DMCE) (Ministère des Finances)

L'objectif de la direction est d'aider à créer et à perpétuer un environnement juridique favorable à l'émergence et au développement des institutions de microfinance. Cette direction en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est en charge de l'élaboration d'une législation pour contribuer à :

- ◆ faire la promotion des institutions et des activités du secteur de la microfinance;
- ◆ organiser la concertation avec les directions ou services d'autres ministères ayant un intérêt (comme le MEP/A/PLN/EC, le MPF, le Ministère de la jeunesse) avec ce secteur,
- ◆ développer et mettre en place des mécanismes pour une coordination efficace des interventions en faveur de ce secteur;
- ◆ assurer la mise en œuvre de la SNMF et de son Plan d'actions ;
- ◆ créer et maintenir un environnement propice au développement de la microfinance,
- ◆ coordonner et harmoniser les actions des différents acteurs du secteur,
- ◆ concevoir et exécuter une sensibilisation permanente et un système d'information pour la profession.

4.6. L'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM)

L'ARSM a été créée par décret n° 2007-06/ PRN/ME/F du 21 mars 2007 dans le but de renforcer la surveillance des SFD, et de veiller à une bonne application du dispositif réglementaire. L'agence se voit investie de six prérogatives que sont :

- ◆ la délivrance des autorisations d'exercice;
- ◆ la diffusion de l'information sur la réglementation;
- ◆ la faculté de sanctionner;
- ◆ la surveillance des SFD à partir de la production d'états déclaratifs obligatoires et des inspections;
- ◆ la collecte, le traitement et la diffusion de l'information à partir des déclarations auxquelles sont astreints les SFD; et
- ◆ l'instauration d'une collaboration étroite de l'Agence avec les différents acteurs du secteur de la micro finance.

En résumé cette surveillance s'exerce selon deux modes de contrôle: un contrôle à priori, par l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'exercice soumis par les promoteurs de SFD; et un contrôle à posteriori par l'analyse des états financiers, des rapports annuels des SFD, des données périodiques et des inspections sur place de ces SFD.

Dans le but d'exercer son rôle l'ARSM est présente dans les différents comités mis en place par le Projet.

4.7. L'Association Professionnelle des SFD (AP/SFD)

Le secteur de la microfinance est organisé autour d'une association professionnelle à laquelle doivent adhérer tous les SFD. A cet effet, ses principales missions au sein de la composante sont :

- ◆ assurer la représentation du secteur au sein des instances institutionnelles du PALAM,
- ◆ veiller à l'application par ses membres des textes régissant le secteur de la microfinance en général, et les contrats et conventions qui les lient au PALAM en particulier ;
- ◆ favoriser et faciliter le dialogue entre les SFD et le PALAM,
- ◆ faire appliquer les dispositions du Code de Déontologie des SFD ;
- ◆ collecter les informations et données utiles pour ses membres ou pour la défense des intérêts du secteur incluant, selon la disponibilité des ressources, la commandite d'enquêtes ou d'études

permettant de guider l'action des membres dans l'exercice de leur fonction ou la défense de leurs intérêts face à une tierce partie.

Dans le but d'exercer son rôle l'AP/SFD est présente dans les différents comités mis en place par le Projet.

4.8. Les Prestataires d'expertise technique

Les responsabilités de ces experts consistent essentiellement à appuyer la composante microfinance pour améliorer l'efficacité et l'efficience de son intervention. Comme toutes ces interventions visent ultimement une meilleure allocation de la ligne de crédit et le développement des services offerts aux populations et, pour ce faire, le renforcement des SFD offrant ces services, les fournisseurs d'expertise ont comme responsabilité d'accompagner le PALAM pour six mois. Deux experts sont recrutés pour la composante : un expert en finance islamique et un autre en suivi évaluation du financement islamique.

Leurs missions sont :

i. Pour l'expert en finance islamique

- Elaboration de la stratégie d'ensemble de mise en œuvre de la composante micro finance,
- Adaptation des SFD aux modes de financement islamique,
- Formation en finance islamique pour l'ensemble des acteurs,
- Elaboration du guide en finance islamique,
- Elaboration des outils de sensibilisation en micro finance islamique,
- Préparation du manuel de procédures pour les SFD
- Lancement des opérations de financement avec les SFD.

ii. Pour l'expert en suivi-évaluation

- Procéder à une évaluation du mécanisme prévu pour l'exploitation de la ligne de micro finance
- Mettre en place pour le PALAM, un système de supervision et de suivi des performances des SFD
- Mettre en place le cadre d'élaboration des rapports périodiques de suivi-évaluation du Programme de crédit ;
- Faire des recommandations à l'UGP et à la BID pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de crédit.

Les profils des experts sont définis en fonction des besoins exprimés, de la mission.

❖ Au niveau opérationnel ou micro

Il s'agit des Organisations Non Gouvernementales(ONG), services financiers décentralisés (SFD), bureaux d'études, chambres de métiers, services ou institutions publiques et para publiques dont l'expérience dans les domaines retenus par le programme peut aider à la mise en œuvre de ce dernier sur le terrain aux plans technique (formation) et financier (micro finance).

4.9. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Les SFD seront à la fois les exécutants de première ligne et les bénéficiaires directs des lignes de crédits. Ils ne doivent toutefois pas oublier que l'objectif ultime du PALAM et de son Plan d'actions

est de permettre à la population, particulièrement aux segments pauvres de celle-ci, au premier titre desquels les femmes, les jeunes ayant subi les formations Alpha et Post Alpha, d'avoir accès à des services financiers islamiques de proximité de qualité et adaptés à leurs besoins. Leurs responsabilités relativement à la mise en œuvre du programme consisteront entre autres à :

- ◆ respecter la réglementation en vigueur;
- ◆ respecter le code d'éthique et de déontologie du métier;
- ◆ offrir des services financiers conforme à la charia en professionnalisant leurs interventions
- ◆ améliorer leurs services aux populations par des interventions permettant une couverture géographique et sociale plus large des localités ciblées de Maradi et de Tillabéry;
- ◆ assurer le recouvrement et le suivi du financement octroyé;
- ◆ *inclure le partage marge-profit (rémunération des sfd ??? comment)*

4.10. Les Opérateurs techniques

Les Opérateurs techniques seront sélectionnés pour couvrir les 14 communes. Ils seront sollicités pour conduire les diagnostics participatifs, appuyer les bénéficiaires dans les phases d'identification et de priorisation des besoins et de conception des micro-projets. Elles ont pour mission la formation technique, l'encadrement des jeunes et des femmes pour la constitution des GIE, le suivi des dossiers auprès des SFD, la supervision générale et technique.

4.11. Les bénéficiaires

Il s'agit des communautés de base qui ont bénéficié des formations au niveau des composantes 2 et 3. Ils vont bénéficier d'un important programme de renforcement des capacités à l'effet de renforcer l'appropriation et la pérennisation des investissements du programme.

4.12. La plateforme Régionale de Suivi (PRS)

Cette plateforme regroupe autour de l'autorité administrative régionale, les différents services techniques, les collectivités locales et autres partenaires impliqués dans le Programme.

Elle favorise la responsabilisation, l'appropriation, la capitalisation des acquis et la pérennisation des activités.

4.13. Les comités de gestion villageois (CGV)

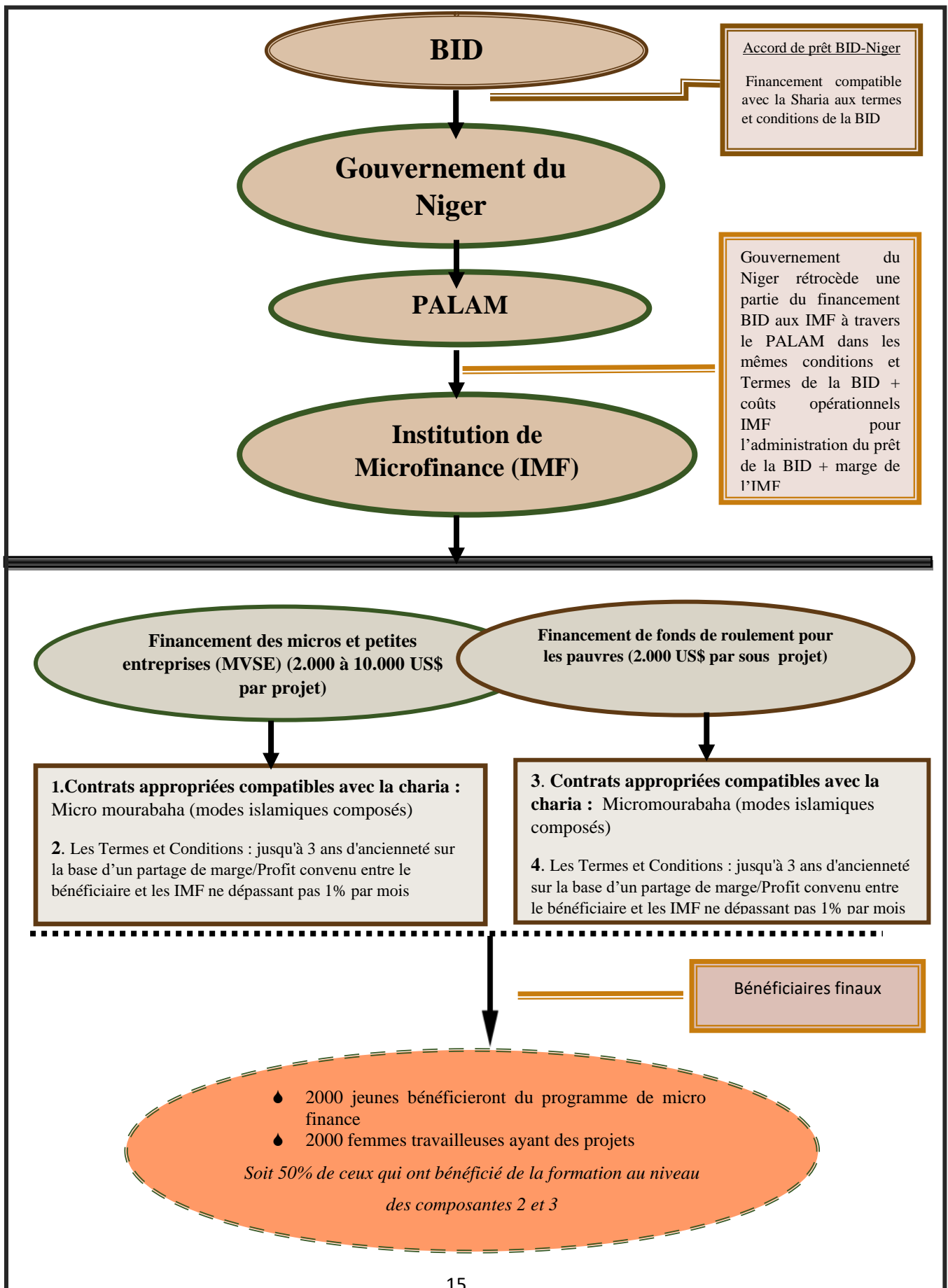
Les comités villageois sont des relais communautaires volontaires, chargés de la sensibilisation, de l'information et de la mobilisation sociale au niveau des villages des quatorze(14) communautés rurales d'intervention du Programme. Ils ont un rôle déterminant dans l'animation et l'appropriation du programme par les communautés bénéficiaires.

Le niveau institutionnel (Comité de pilotage) dirigé par le secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique est relié au niveau technique et de gestion c'est-à-dire l'UGP par des relations hiérarchiques.

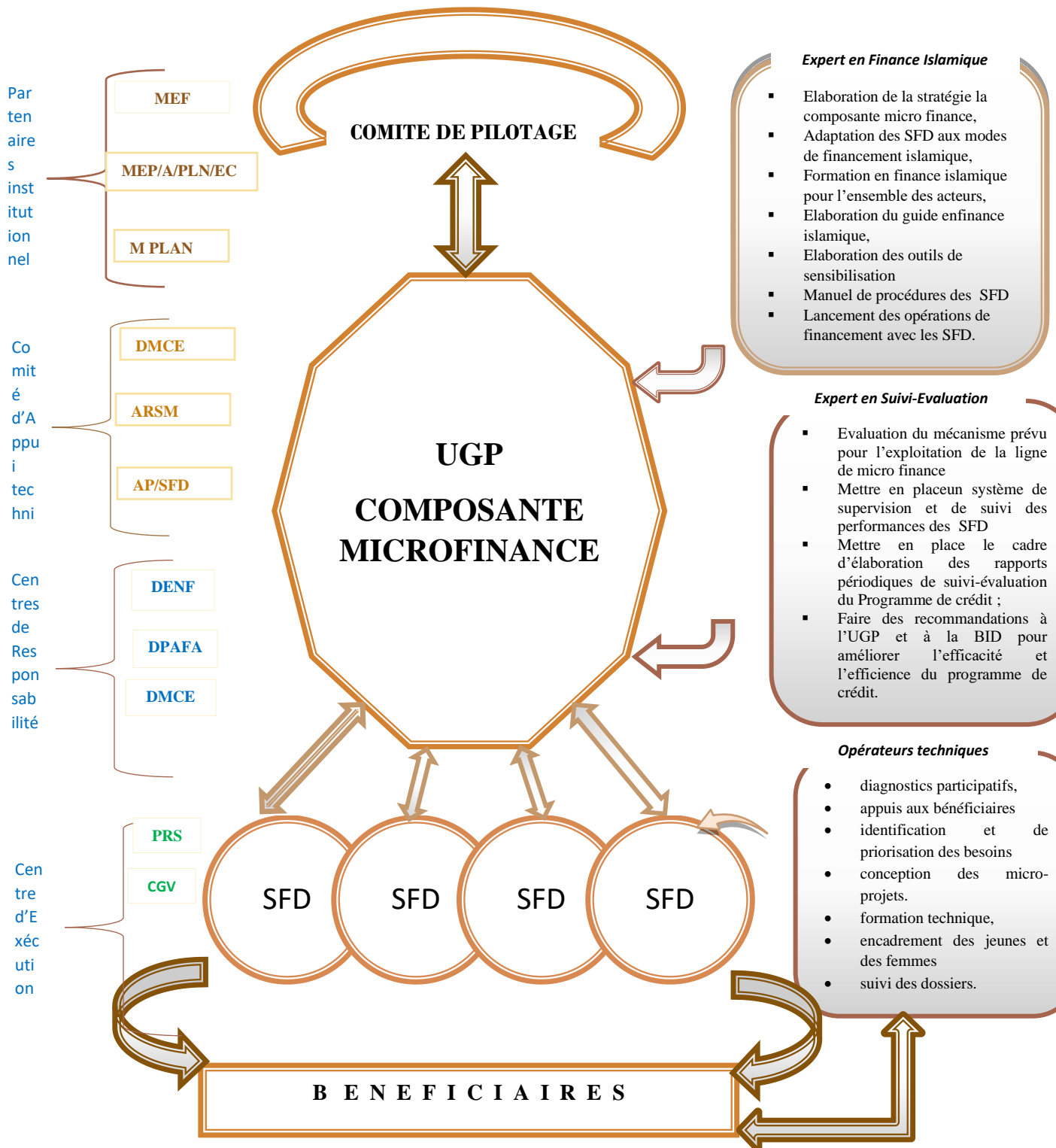
A l'intérieur du niveau technique et de gestion, l'UGP et les centres de responsabilité, les autres directions et services nationaux entretiennent des relations fonctionnelles actives.

Enfin le niveau opérationnel qui regroupe les opérateurs techniques et en alphabétisation, les collectivités locales, les services déconcentrés, les autorités administratives et les communautés, est relié au pôle technique et de gestion par des relations fonctionnelles ou hiérarchiques selon le cas.

Graphique 1 : Organisation et charte : Mobilisation de la ligne de micro crédit financée par la BID et termes et conditions des financements



Graphique 2:Schéma institutionnel : Organisation et fonctionnement de la composante 4



Plan d'action : Réalisations des produits et des résultats selon un calendrier

Le Plan d'Action envisage une série d'exercices en synergie avec les partenaires. Ce travail est participatif et aboutira à un meilleur fonctionnement de la composante et une opérationnalisation optimale de la ligne de crédit pour l'atteinte des objectifs du programme dans toutes les communes ciblées.

Produits	Réalisations	Période	Partenaires	Missions/Responsabilités
Recrutement d'experts en finance islamique et en suivi-évaluation pour soutenir le mécanisme	Procédures de recrutements	<i>A spécifier</i>	UGP/comité de sélection	Pour l'Expert en Finance Islamique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de la stratégie d'ensemble de mise en œuvre de la composante micro finance, ▪ Adaptation des SFD aux modes de financement islamique, ▪ Formation en finance islamique pour l'ensemble des acteurs, ▪ Elaboration du guide en finance islamique, ▪ Elaboration des outils de sensibilisation en micro finance islamique, ▪ Préparation du manuel de procédures pour les SFD ▪ Lancement des opérations de financement avec les SFD.
	Les experts sont recrutés	<i>A spécifier</i>	UGP/comité de sélection	
	Les contrats sont signés	<i>A spécifier</i>	UGP/ Ministères	Pour l'Expert en suivi évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à une évaluation du mécanisme prévu pour l'exploitation de la ligne de micro finance ▪ Mettre en place pour le PALAM, un système de supervision et de suivi des performances des SFD ▪ Mettre en place le cadre d'élaboration des rapports périodiques de suivi-évaluation du Programme de crédit ▪ Faire des recommandations à l'UGP et à la BID pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de crédit.
	Les experts ont pris service	28/07/2016	UGP/ MEP/A/PLN/EC	
La sélection des SFD	Procédure de Sélection	<i>septembre</i>	UGP/Experts/ ARM-DMCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du cahier des charges des SFD et approbation par la BID ▪ Investigations pour mieux sélectionner (quel type d'investigation ?) ▪ Sélection des IMF (2 SFD/région au lieu de 1 comme spécifié) ▪ Préparation du protocole d'accord entre les IMF et le Projet et approbation par la BID ▪ Préparation de l'accord de de gestion du fonds de micro crédit entre les SFD et l'Etat du Niger et approbation par la BID ▪ Accord de gestion entre les SFD et le Gouvernement ; ▪ Etude diagnostique des dispositifs du système de gestion des SFD, ▪ Analyse des besoins logistiques des SFD, ▪ Paramétrage du logiciel et/ou installation du nouveau logiciel en prenant en compte le(s) produit(s) financier(s) islamique(s)
	Signature des contrats : - Protocole d'accord - Accord de rétrocession - Accord d'exécution	<i>Nov</i>	IMF/Etat/UGP	
	Mener une étude sur les leur système d'information de de gestion	<i>oct.</i>	UGP/Experts/	
	Appuyer les SFD par la mise en place de logiciel paramétrant et prenant en compte le produit financier islamique	<i>Oct/nov</i>	UGP/Experts/	

				choisi(s).
Le renforcement des capacités en FI	Renforcer la capacité de tous les acteurs impliqués	<i>A spécifier</i>	UGP/Experts/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules (<i>à spécifier</i>) ▪ Quantités de formation et thèmes de formation périodicité(<i>à spécifier</i>) ▪ Conduire les premières opérations de crédit islamique selon les pratiques la charia
	Assistance et appuis techniques aux SFD	<i>A spécifier</i>	UGP/Experts/	
	Doter les SFD d'un guide de financement islamique	<i>A spécifier</i>	Expert	
	Doter les SFD des outils de microfinance islamique	<i>A spécifier</i>	Expert	
Le recrutement des Opérateurs techniques	Procédures de recrutement des Opérateurs Techniques	<i>A spécifier</i>	UGP/Experts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 à 8 opérateurs pour les deux régions sont à recruter ; ▪ Signatures des conventions avec les opérateurs ; ▪ Formation et appui en techniques ; ▪ Formation et Appui spécifique aux femmes et aux groupes vulnérables en entrepreneuriat associatif et coopératif ; ▪ Facilitation à l'accès aux crédits et à l'épargne des promoteurs au-delà du financement PALAM ; ▪ Conduire les diagnostics participatifs ; ▪ appuyer les bénéficiaires dans les phases d'identification et de priorisation des besoins et de conception des micros projets ; ▪ Accompagner les bénéficiaires dans des exercices d'auto évaluation ; ▪ Identifier et exécuter des programmes ciblés de renforcement de capacités destinées aux bénéficiaires suivant les leçons apprises. ▪ (<i>ajouter d'autres s'il y en a</i>)
	L'encadrement des opérateurs technique (ONG/associations)	<i>A spécifier</i>	2 experts	
	Appuyer la formation des structures (techniques d'appui des bénéficiaires et des SFD aux montages des projets)	<i>A spécifier</i>	UGP/Experts	
	Appuyer financièrement et techniquement les ONG/associations	<i>A spécifier</i>	UGP/Experts	
L'ouverture de 2 comptes bancaires pour la réception de la ligne et pour le remboursement et fonctionnement	Choix de la banque dépositaire sur la base d'une recommandation de la Cellule de Gestion de Projet, mais en étroite coopération avec la BID et ouverture des comptes	<i>A spécifier</i>	?????	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP effectue des démarches pour l'ouverture des comptes selon les modalités du document du Projet ; ▪ La Banque reçoit et administre les fonds mis à la disposition du projet par le biais d'un accord de gestion qui sera signé entre le Gouvernement du Niger et le SFD sélectionné. ▪ Les SFD et les banques exprimeront leur intérêt à cofinancer des sous-projets approuvés ; ▪ Réception de la première tranche de la ligne de crédit après la déclaration de l'effectivité du financement de la BID, et la sélection des 2 experts, sur la base des estimations de l'UP et l'examen d'aptitude par la BID ; ▪ Les fonds seront acheminés par la banque aux SFD en des sous-comptes spéciaux en francs CFA ; ▪ Le remboursement est effectué sur un 2^{ème} compte ouvert dans la même banque par l'UGP pour recevoir les ressources collectées auprès des bénéficiaires ;
	Fonctionnement de la ligne	<i>A spécifier</i>		
	Convention de partenariat avec la Banque	<i>A spécifier</i>		
	Réception des virements BID	<i>A spécifier</i>		

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les décaissements pour le financement de sous-projets seront instruits directement à la banque dépositaire (s) par les SFD sur signature appropriée ; ▪ Chaque SFD recevra la part qui lui revenait après une répartition suivant la clé de répartition définie selon les critères établies par l'UGP et ses différents comités ; ▪ Réapprovisionnement en ressources est effectué sur la base de la justification des tranches précédentes à hauteur de 80% ; ▪ Réapprovisionnement sera fait après examen et approbation des justificatifs des dossiers financés par le Responsable de la Composante ; ▪ le Responsable de la Composante écrit une correspondance signée-cachetée qui sera envoyée à la BID à travers le Ministère du Plan pour réapprovisionnement du compte, ▪ <i>(ajouter d'autres s'il y en a)</i>
Le Financement des Micro projets	Sensibilisation en Finance Islamique et traduction en langues nationales	<i>A spécifier</i>	SFD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception des dossiers à financer ▪ Formulation des microprojets conforme au canevas établi par l'UGP ▪ Introduction des demandes de financement auprès des SFD ; SFD sont responsables de l'approbation des dossiers de financement, ▪ SFD sont responsables de recouvrement des crédits octroyés ; ▪ SFD sont responsables du suivi et du monitoring des clients ▪ <i>(ajouter d'autres s'il y en a)</i>
	Formulation des microprojets, les demandes de financement auprès des SFD	<i>A spécifier</i>		
	Mener une étude sur les projets financés	<i>A spécifier</i>		
	Approbation, financement des microprojets de jeunes et de femmes	<i>A spécifier</i>		
Les bénéficiaires s'approprient les modes de financement			SFD/ONG-Sociétés de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir un compte dans la structure qui financera les sous projets ; ▪ Accepter les mécanismes de formation, de renforcement de capacités; ▪ Sensibilisation sur les opportunités d'affaires et leurs modes de gestion, ▪ Aptitudes à être financé par les IMF islamiques ; ▪ S'associer pour le financement des groupes avec des projets ayant un impact certain sur leurs activités principales. ▪ <i>(ajouter d'autres s'il y en a)</i>
Le suivi-évaluation des micros projets et des SFD	Renforcer la crédibilisation des SFD par la fiabilisation de la surveillance du contrôle et la transparence financière		Experts/UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'expert doit mettre en place un système de suivi et d'évaluation des résultats du programme. ▪ Elaborer les termes de référence des missions d'audit / contrôle externe, en coopération avec les homologues concernés. ▪ voir les missions supra.
	Mise en place de systèmes de suivi et évaluation participative et reporting	<i>A spécifier</i>		
	Définition des indicateurs de performance	<i>A spécifier</i>		

	Elaborer les fiches de suivi hebdo/mensuel	<i>A spécifier</i>		
Missions de supervisions	Préparation de la mission	<i>A spécifier</i>	COPIL/CT/ARSM/UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier s'il y a appropriation des outils de financement islamique par les acteurs du terrain ; ▪ Vérifier s'il y a avec l'ensemble des acteurs une forte adhésion pour la mise en œuvre du crédit et un avantage tiré de celui-ci; ▪ S'assurer d'une bonne implication de l'équipe de l'UGP, des directions techniques, des centres de responsabilités des composantes, des autorités administratives et locales des zones d'intervention avec la mise en œuvre de dispositifs jugés importants ; ▪ S'assurer du suivi de proximité des activités avec les plateformes régionales, départementales et locales avec l'implication des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APCD) ; ▪ S'assurer de l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre pour le renforcement et la pérennisation des acquis du programme ▪ S'assurer de la mise en place d'un programme d'information, de sensibilisation, de formation et de suivi des activités mais également de communication sur les réponses apportées par la composante ; ▪ S'assurer de l'implication des populations en mettant l'accent sur les rôles et responsabilités de chacun et chacune. ▪ Produire un rapport à la fin de la mission ; ▪ Transmettre à l'UGP le rapport de mission avec des recommandations pertinentes.
	Définir les Termes de la Mission	<i>A spécifier</i>		
	Les acteurs participant à la mission	<i>A spécifier</i>		
	Recommandations issues de la mission	<i>A spécifier</i>		
Le remboursement de la ligne par les IMF	Modalités de remboursement	<i>A spécifier</i>	SFD/M du Plan/Trésor	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>(...qu'est ce que le PALAM prévoit ?)</i> ▪ La rétrocession doit être dans les mêmes termes et conditions que le prêt BID à l'Etat du Niger ; ▪ Les services chargés de la gestion de la Dette Publique en rapport avec la Recette générale du Trésor, assureront le suivi des remboursements ; ▪ Le lieu de remboursement des fonds rétrocédés sera déterminé par les autorités compétentes en l'occurrence le Ministère du Plan qui est signataire ; ▪ <i>Est-ce que les sommes remboursées sur le fonds rétrocédé pourront être réutilisées sous forme de la ligne de micro crédits suivant les mêmes modalités?</i>
		<i>A spécifier</i>		
		<i>A spécifier</i>		
	▪ <i>(...qu'est ce que le PALAM prévoit ?)</i>			

